

En savoir plus sur l'audiovision

L'audiovision, technique qui permet aux déficients visuels de découvrir des programmes audiovisuels, concerne potentiellement **1,3 million de personnes aveugles ou malvoyantes**. Pourtant, en 2010, cette pratique est encore méconnue du grand public et peine à se développer par manque d'initiatives institutionnelles et professionnelles. La France accuse un retard conséquent par rapport à certains de ses voisins européens, même si la législation commence à prendre en compte l'accès à la culture des déficients visuels. Il reste un travail important de sensibilisation, de formation et de mise en place de législations adaptées dans tous les domaines de la création artistique et pour reconnaître le statut des professionnels de l'audiodescription.

L'audiovision : une pratique encore méconnue

1. Définition de l'audiovision

Cette technique, développée sous le nom d'audiovision par l'association Valentin Haüy, est connue sous son nom commun d'« **audiodescription** » par le grand public.

L'audiodescription est **un procédé qui permet de rendre accessibles** des films, des spectacles ou des expositions aux personnes non-voyantes ou malvoyantes grâce à **un texte en voix-off, qui décrit les éléments visuels** de l'œuvre. La voix de la description est placée entre les dialogues ou les éléments sonores importants afin de ne pas nuire à l'œuvre originale. L'audiovision s'applique à de multiples supports : **cinéma, théâtre, télévision, danse, expositions**, et toute expression artistique comportant des images inaccessibles à un public déficient visuel sans aide extérieure. Pour la projection du film, en salle de cinéma ou au théâtre, la personne aveugle ou malvoyante est équipée d'un casque sans fil lui permettant de suivre, en toute autonomie, le film ou la représentation en compagnie de spectateurs voyants. Dans le cadre de projection privée (familiale ou en groupe) devant un téléviseur ou de diffusion par une chaîne de télévision, l'audiovision peut-être écoutée directement sur les haut-parleurs du téléviseur ou sur le système home cinéma.

2. Il y a 25 ans aux Etats-Unis...

C'est en voyant son meilleur ami aveugle se faire décrire les images des programmes télé par sa femme, que **Gregory Frazier**, jeune enseignant à l'Université d'Etat de San Francisco en 1975, a l'idée de l'audiodescription.

Il élabore une technique permettant la description de l'image grâce à l'utilisation d'une voix intervenant entre les répliques d'un film ou d'une pièce de théâtre. Dans un premier temps, son travail ne suscite que peu d'intérêt de la part de ses collègues et du monde du spectacle. Cependant, la rencontre avec **le nouveau doyen de l'université de San Francisco, Auguste Coppola**, frère du célèbre réalisateur Francis Ford Coppola et père de Nicolas Cage, va tout changer. Emballé par le procédé, celui-ci va en faciliter le développement à la télévision et au cinéma.



En 1988, le **premier film en audiodescription présenté aux aveugles est *Tucker* de Francis Ford Coppola**. Parallèlement, Auguste Coppola et Gregory Frazier organisent la formation d'étudiants étrangers à l'audiodescription. **Les français seront les premiers à en bénéficier.**

En 1989, Marie-Luce Plumauzille, Maryvonne Simoneau et son fils Jean-Yves Simoneau s'envolent pour l'Université de San Francisco où ils sont formés aux techniques de l'audiodescription. À leur retour en France, **Auguste Coppola donne à l'association Valentin Haüy l'exclusivité du développement du projet audiovision**. Le procédé sera présenté pour la première fois en France lors du Festival de Cannes, en mai 1989. Toujours **en 1989, l'association Valentin Haüy présente le premier film audiodécrit pour les aveugles et malvoyants français : *Indiana Jones et la dernière croisade* de Steven Spielberg**. Au Théâtre National de Chaillot, *Le songe d'une nuit d'été* de William Shakespeare, (Jérôme Savary, 1990) sera la première représentation théâtrale audiodécrite.

3. Le coût de l'audiovision

Le tarif moyen de l'audiodescription varie aujourd'hui, en France, entre 55 et 70 euros par minute (soit entre 5 000 et 6 300 euros pour une fiction de 90 minutes).

Le coût de production de l'audiodescription d'un programme pourrait être mieux amorti si le service était produit au moment de la création de l'œuvre et réutilisé sur tous les supports (cinéma, télévision, vidéo, etc.). A l'heure actuelle, les audiodescriptions produites en France sont la plupart du temps utilisées uniquement pour le support qui les a sollicitées.

En ce qui concerne l'équipement des salles de cinéma, l'avènement du numérique permet de diffuser directement l'audiodescription sur des pistes sons précises. Il ne s'agirait pour les salles que de s'équiper de casques HF ou IR, ce qui représente un investissement de quelques milliers d'euros.

Comment accéder à l'audiovision ?

À la télévision

Lentement, les chaînes de télévision s'intéressent au procédé.

Avec l'avènement de la TNT, la diffusion de programmes en audiovision a été facilitée puisque le canal de réception est celui de la 2ème langue. Il suffit donc d'appuyer sur le bouton « langues » de la télécommande du téléviseur, du décodeur TNT ou du boîtier ADSL et de généralement choisir la sélection « langue allemande ».

La chaîne Arte a été pionnière en matière de diffusion de productions audiodécrites. TF1 se lance dans la diffusion de programmes audiodécrits encore de façon épisodique, mais avec une volonté d'augmentation du nombre de programmes d'ici la fin de l'année.

Les chaînes du service public quant à elles commencent à développer cette pratique.



Au théâtre

La description est diffusée dans la salle grâce à des casques audio équipés d'un système de réception infra rouge ou HF. La description peut être enregistrée ou interprétée en direct. Lorsqu'elle est enregistrée, un technicien envoie les phrases de description à des moments préétablis.

La description en direct permet au descripteur d'évoluer en fonction du rythme du spectacle, une pièce de théâtre n'étant jamais exactement semblable d'un soir à l'autre. Les descripteurs (deux en général) doivent disposer d'un espace calme en régie d'où ils peuvent suivre le spectacle et d'une petite table de mixage (4 voies suffisent) avec micro et casque audio.

Dans une salle de cinéma

Pour une diffusion en même temps qu'une projection ordinaire, les sociétés Dolby et DTS ont développé des moyens techniques permettant la diffusion synchrone de la piste son d'audiodescription. Quelques salles en France sont équipées de leurs appareils. Aujourd'hui, il semble que ces équipements ne soient plus commercialisés et seront remplacés par les équipements numériques mis en place progressivement par les salles de cinéma. Il est aussi possible de projeter un film à partir d'une cassette vidéo Beta qui possède quatre canaux audio, et d'utiliser deux des canaux pour enregistrer et diffuser l'audiodescription en même temps que la version son originale. La description est diffusée dans la salle dans des casques audio infrarouge ou HF, comme au théâtre. **L'association Valentin Haüy a par ailleurs développé un système souple et léger, dérivé de celui qu'elle a utilisé à plusieurs reprises au festival de Cannes.** Ce système, qui peut être installé en moins d'une demi-heure (en parallèle d'une installation 35mm), permet d'équiper rapidement un cinéma pour une projection particulière, ou un festival pour la projection de plusieurs films.

Les films sur DVD

Le développement du DVD permet à l'audiodescription de se faire connaître grâce aux différentes pistes audio qu'offre ce nouveau support.

La description est enregistrée en studio puis mixée avec le son du film (en version française pour les films étrangers. S'il y a des sous titres, ils seront enregistrés en voice-over avec la description). La qualité du mixage permet à la description de s'intégrer au film.

La piste son contenant la description est incluse dans le menu son du DVD par l'éditeur. Il est également possible de réaliser des menus parlants.

Certains des films de T.F.1. vidéos, Wild Side Vidéo, France Télévision et de Seven Sept proposent désormais l'audiodescription.

La médiathèque de l'A.V.H. propose des D.V.D. audio-décrits que l'on peut emprunter sur place ou par correspondance (catalogue en ligne).



Les expositions

Les expositions sont décrites grâce à des audio-guides. Ce sont des petits boîtiers équipés de casques audio, contenant plusieurs pistes son (au format MP3 pour les plus récents) et servant en général à diffuser un texte en plusieurs langues. Ils peuvent être utilisés pour donner une description des œuvres et une description de la salle d'exposition afin de permettre aux personnes aveugles de s'y déplacer en liaison avec des signalisations tactiles. Certains boîtiers audio guide peuvent être synchronisés en WIFI.

L'audiodescripteur une profession à part entière

1. Le métier d'audiodescripteur

L'audiodescripteur est un auteur. Il travaille seul ou à plusieurs à l'élaboration du texte. Un audiodescripteur non-voyant peut écrire avec un audiodescripteur voyant.

Leur métier, né il y a une vingtaine d'années en France, rassemble des personnes aux parcours divers: scénaristes, comédiens, orthophonistes, traducteurs... **Ils sont environ une vingtaine en France actuellement.** Le descripteur doit ressentir l'émotion artistique de l'œuvre, être capable d'analyser sa structure, de comprendre les intentions de l'auteur. C'est un passionné de l'écrit qui doit trouver le terme et le verbe les plus justes, savoir donner si nécessaire à sa description la force d'une évocation, et restituer l'émotion de l'œuvre à décrire, tout en respectant l'intention du créateur de l'œuvre. Chaque œuvre à décrire propose de nouveaux défis, suppose un ton et un style à trouver, et toujours ce choix difficile, dans la richesse des informations contenues dans une image, des éléments essentiels qui aideront vraiment à mieux comprendre.

Dans certains pays, il existe des formations académiques supérieures pour apprendre les techniques de traductions d'images. Rien de comparable en France, puisqu'il n'existe pas de cursus officiel, bien que l'INA et certaines universités comme Dauphine commencent à s'intéresser à l'audiodescription. **L'association Valentin Haüy propose de véritables formations professionnalisantes** et les audiodescripteurs qui ont suivi ses cursus réalisent la majeure partie des descriptions proposées dans notre pays actuellement.

Les cycles de formation sont généralement animés par Marie-Luce Plumauzille, qui a importé la technique des Etats-Unis et par Patrick Saonit qui gère le service audiovisuel de l'association Valentin Haüy. Ces formations - gratuites mais qui exigent des postulants un intérêt marqué et un fort investissement en temps et en travail - permettent de répondre à une demande croissante, tout en assurant que les futurs descripteurs respectent les exigences de qualité qui animent l'association Valentin Haüy et sont la garantie d'un développement durable de la profession.

2. Un statut encore mal défini

Les audiodescripteurs ont le statut d'auteur et leurs noms doivent être de ce fait toujours mentionnés au générique. Une charte de l'audiodescription a été proposée dans la mesure 21 du plan Handicap visuel lancé par le gouvernement le 10 décembre 2008. Mais cette initiative,



saluée par l'ensemble de la profession s'est faite sans la participation des principaux acteurs et ne répond pas aux souhaits des professionnels de l'audiodescription qui y trouvent une vision sinon erronée du moins incomplète de leur métier.

Six des audiodescripteurs formés par l'association Valentin Haüy ont créé en 2008 le site www.audiodescription-france.org, destiné à mieux faire connaître leur métier et l'exigence de qualité qui les anime. Rejoints par d'autres descripteurs, ils souhaitent relayer l'information sur leur métier, et refléter la diversité de l'audiodescription, dont le développement entraînera la coexistence de multiples approches, styles et points de vue.

Sur audiodescription.fr, ils présentent les règles qui régissent leur travail, et par lesquelles ils s'engagent auprès de leurs clients et de leur public, et souhaitent inciter tous les partenaires du secteur (commanditaires, producteurs, diffuseurs, descripteurs) à défendre ce niveau élevé de qualité que le public est en droit d'exiger.

Etat des lieux sur l'accessibilité de l'audiovision en France

Ce procédé demeure mal connu des médias pourtant les plus concernés et aussi du grand public. Les projections cinématographiques et les programmes TV audiodécrits restent exceptionnels, bien que des avancées comme la Loi sur l'accessibilité de 2005 et ses diverses répercussions laissent espérer des développements plus conséquents.

Avec vingt ans d'existence en France, l'audiodescription a enfin atteint l'âge de la maturité. Elle a aussi acquis une vraie légitimité auprès d'un public aveugle et malvoyant qui l'apprécie et la plébiscite. Reste maintenant à convaincre tous les acteurs concernés que rendre la culture accessible à tous est essentiel. Par ailleurs la presse ne mentionne pas (ou exceptionnellement) dans ses annonces de programme qu'une œuvre est diffusée en audiodescription.

1. Législation sur l'accessibilité des contenus vidéo pour les personnes déficientes visuelles, ce qu'il faut savoir

La **loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances** stipule que les chaînes de télévision réalisant une audience moyenne supérieure à 2,5% de l'audience totale se doivent d'assurer d'ici à 2010 « *l'adaptation à destination des personnes sourdes ou malentendantes de la totalité des programmes de télévision diffusés, à l'exception des messages publicitaires* ».

Le **plan gouvernemental handicap visuel 2008-2011** précise que cette mesure va aussi s'appliquer à la déficience visuelle : « *Introduire la technique de l'audiodescription par les chaînes de télévision en France, afin de rendre le média télévisuel accessible aux personnes handicapées visuelles ; développer l'audiodescription dans les salles de spectacles cinématographiques ; rendre Internet accessible aux mêmes personnes* ».

La **directive européenne du 11 décembre 2007 du Parlement Européen et du Conseil** qui stipule dans son article 64 « *le droit des personnes handicapées et des personnes âgées à*



participer et à s'intégrer à la vie sociale et culturelle de la Communauté est indissociable de la fourniture de services de médias audiovisuels accessibles. Les moyens pour parvenir à l'accessibilité devraient comprendre, mais de manière non exhaustive, la langue des signes, le sous-titrage, la description audio et la réalisation de menus de navigation faciles à comprendre ».

Et l'article 3 quater de prévoir « *Les Etats membres encouragent les fournisseurs de services médias qui relèvent de leur compétence à veiller à ce que les services qu'ils offrent deviennent progressivement accessibles aux personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives ».*

Le rapport de Gilbert Montagné le 10 janvier 2008 aux ministres du travail et de la solidarité qui recommande entre autre de développer l'audiodescription, indispensable pour permettre à ces personnes d'accéder pleinement au contenu de l'offre audiovisuelle.

La Charte de l'audiodescription le 10 décembre 2008 sous l'égide de Patrick Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées.

La mise en place en mars 2009 d'une commission de travail destinée à promouvoir l'audiodescription La dissolution en septembre 2009 de la DIPH et par là même de la commission de promotion.

2. En pratique : un développement tous azimuts mais qui reste d'abord confidentiel

Le cinéma :

Malgré l'implication de plusieurs associations qui multiplient les actions pour développer l'audiodescription, l'accès à la culture visuelle des aveugles et malvoyants est toujours limité. Depuis 1993, et grâce à l'association Accès Culture et à la Mission Handicap de la Ville de Paris, une dizaine de salles à Paris et en régions proposent du cinéma en audiovision. Dès 2003, certaines salles parisiennes s'équipent pour proposer l'audiodescription : l'Arlequin (Paris 6^e) et le MK2 Quai de Loire (Paris 19^e), le Cyrano à Versailles.

L'association Valentin Haüy, dont la vidéothèque compte à ce jour près de 500 films, sillonne les routes de France pour proposer des projections audiodécrites dans les cinémas qui en offrent la possibilité, les médiathèques et les bibliothèques. Mais trop peu de salles sont encore équipées et faute de moyens, ces projections ne sont pas aussi fréquentes que le souhaiterait le public de personnes aveugles et malvoyantes concerné.

Le développement du numérique dans les salles de cinéma, pourrait permettre à l'audiovision de se développer plus aisément.



La télévision :

Malgré les tentatives de légiférer sur ce point, les médias tardent à appliquer les directives des pouvoirs publics en termes d'audiodescription des programmes qu'ils diffusent. Cette question est devenue primordiale pour le CSA qui s'attache à progresser dans l'accessibilité de la télévision pour tous, mais les actions sont encore au stade incitatif et une véritable réglementation reste à mettre en place.

En 2010, TF1 est la seule chaîne privée qui propose une œuvre cinématographique audio décrite par mois, et Arte, pionnière dans la pratique de l'audiodescription sur le territoire français, produit et diffuse une œuvre audio décrite par mois depuis 8 ans. Il faut souligner aussi le démarrage de l'audiodescription chez France Télévision. En France, la télévision numérique n'a globalement pas encore tenu ses promesses d'un élan de solidarité envers les déficients visuels. D'une manière générale, aveugles et malvoyants ne peuvent que très rarement bénéficier de services de télévision accessibles.

